

MOTION DE SOUTIEN A NOUT 20 DÉSAMB'

Vu le décret du 27 avril 1848 abolissant l'esclavage dans l'ensemble de l'empire colonial français,

Vu la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité,

Vu la résolution du Parlement européen du 19 juin 2020 reconnaissant l'esclavage comme crime contre l'humanité,

Considérant les propos du Maire de la Plaine-des-Palmistes, Secrétaire départemental du RN tendant à remettre en cause la célébration de l'Abolition de l'Esclavage à La Réunion,

Considérant qu'en tant que Réunionnais(e)s, nous avons un devoir de mémoire envers tous ceux et celles qui ont façonné notre île,

Considérant l'importance de la date du 20 décembre 1848 dans l'histoire et la culture Réunionnaise donnant lieu à de nombreuses célébrations populaires chaque année,

Considérant le projet départemental de transformation du musée historique de Villèle en musée de l'Habitation et de l'esclavage afin de promouvoir et de préserver la mémoire et les connaissances de cette part douloureuse de notre histoire,

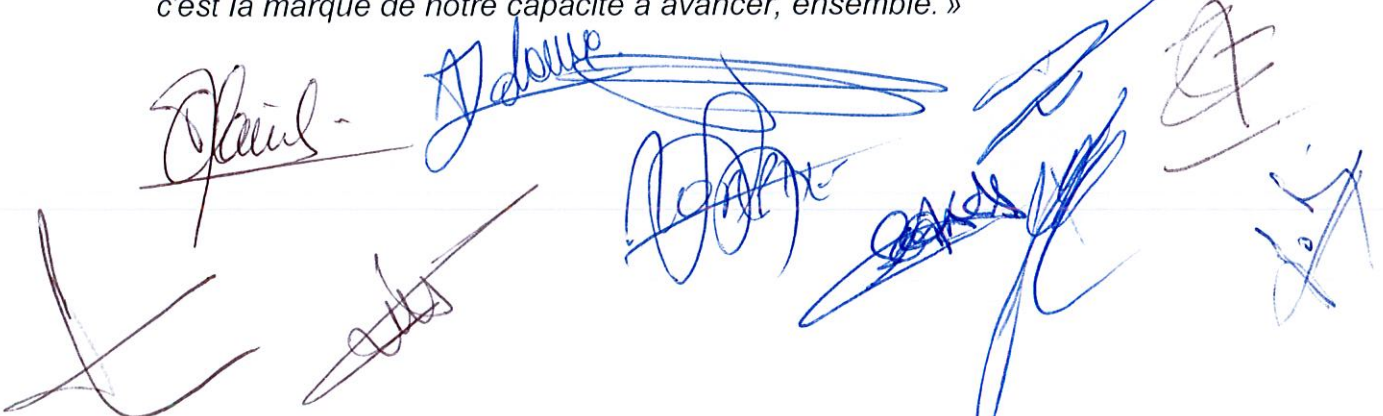
Considérant les leçons de l'histoire démontrant que le devoir est essentiel pour la transmission aux générations futures, des valeurs et des traditions inestimables que nous avons héritées pour construire au mieux l'avenir de notre pays,

**Les élus du Conseil départemental réunis en Séance plénière
le mercredi 19 juin 2024,**

Condamnent avec la plus grande fermeté les paroles du maire de la Plaine des Palmistes et représentant du rassemblement national,

Réprouvent les propos consistant à défendre l'idée d'un effacement de l'histoire en affirmant que l'esclavage est terminé, que cela ne se reproduira jamais et que la fête *Kaf* n'a plus lieu d'être célébrée,

Comme disait Jacques CHIRAC, « *Regarder tout notre passé en face, c'est une des clés de notre cohésion nationale. C'est une force supplémentaire pour notre avenir car c'est la marque de notre capacité à avancer, ensemble.* »

A collection of approximately ten handwritten signatures in blue and black ink, located at the bottom of the page. The signatures are of varying lengths and styles, some appearing to be initials or full names, and they are arranged in a somewhat horizontal line across the width of the page.

~~Handwritten scribble~~ H. ~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~

~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~

~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~

~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~

~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~

~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~ ~~Handwritten scribble~~